

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTGELLAFREY

L'an deux mil quinze, le six mai, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur COHENDET Robert

Présents : MM PITHOUD Chantal, ANDRE Jean-Luc, PITHOUD René, GIBERT Alain, LECROISEY Guilhem, GROUES Michel

Date de convocation : 28/04/2015

Date d'affichage : 28/04/2015

Nombre de membres :

En exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

OBJET : Non à la fermeture de la trésorerie de La Chambre

La direction départementale des finances publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux.

La trésorerie de La Chambre est ainsi vouée à la fermeture au 1^{er} janvier 2015, accompagnant la fermeture de celle d'Aiguebelle pour un regroupement « on ne sait où ». C'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la base et moyenne Maurienne qui est programmée. Cette fusion des deux entités aux 112 budgets couvrirait un territoire allant d'Aiton à St Etienne de Cuines soit une distance d'une quarantaine de kilomètres pour la plaine et comprenant également de nombreuses communes de montagne pour lesquelles la proximité géographique du service public est une nécessité.

Cette nouvelle structure sera ingérable et appellera d'autres restructurations telles le transfert de l'accueil des populations au Centre des Finances Publiques de St Jean de Maurienne.

Nous sommes vraiment confrontés, sous couvert d'une politique d'austérité pour les collectivités avec la baisse de leurs dotations (plus de 13 milliards pour 2015 / 2016 / 2017), à un recul des services publics et à un abandon des territoires ruraux, de montagne et périurbains.

Faut-il rappeler les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité, l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, les communautés de communes, les régies, les syndicats, l'EHPAD Bel Fontaine, les budgets annexes eau et assainissement, le CIAS du canton de La Chambre, les lotissements, la chaufferie bois, ...

C'est dire l'importance du maintien de ce service public de proximité.

C'est pourquoi nous demandons au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques de La Chambre de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers.

Ainsi fait et délibéré en séance à Montgellafrey, les jours, mois et an susdits.



Le Maire, Robert COHENDET